



Communiqué de presse

Paris, le 2 septembre 2008.

L'USGERES s'inquiète des projets de recomposition des CCREFP

L'USGERES (Union de Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale) s'inquiète d'une recomposition des CCREFP (Comités de Coordination Régionale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) qui exclurait, de fait, certaines parties prenantes -pourtant largement financeurs- de la formation professionnelle, notamment les syndicats d'employeurs de l'économie sociale.

Dans sa lettre d'orientation sur la réforme de la formation professionnelle, remise aux partenaires sociaux le 24 juillet dernier, le gouvernement affirme vouloir renforcer le rôle des CCREFP et souhaite que leur composition soit "recentrée sur les principaux financeurs" (Etat, régions, partenaires sociaux).

L'échelon régional étant le niveau d'intervention pertinent pour la planification des politiques de formation professionnelle, l'Union approuve la proposition que le CCREFP soit le lieu de concertation, de coordination et de décision de la formation professionnelle. Toutefois, l'USGERES précise qu'elle est attachée à la pluralité de sa composition et à son mode de fonctionnement.

L'USGERES rappelle que les entreprises qu'elle fédère contribuent aux fonds de la formation professionnelle à hauteur de 250 millions d'euros par an. Aujourd'hui présente dans 6 CCREFP*, l'Union entend dans les prochains mois renforcer sa présence au sein des Comités afin que soient prises en compte les spécificités des entreprises associatives, coopératives et mutualistes sur l'ensemble du territoire.

Si l'USGERES approuve l'idée d'une meilleure coordination des acteurs territoriaux de l'emploi et de la formation professionnelle, elle suggère que cet effort soit accompagné par la création d'une autorité indépendante chargée de l'évaluation et de la régulation du système.

* Aquitaine, Île de France, Midi-Pyrénées, Nord-Pas de Calais, Pays de la Loire, Poitou-Charentes.

Contact presse USGERES

Sébastien DARRIGRAND

☎ 01.43.41.71.72

www.usgeres.fr

Créée en 1994 et présidée par Alain Cordesse, l'Union des Syndicats et Groupements d'Employeurs Représentatifs dans l'Économie Sociale (USGERES) regroupe 25 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 12 branches professionnelles. Avec plus de 700 000 salariés et 60 000 employeurs, soit 75% des employeurs fédérés, l'USGERES est aujourd'hui la seule organisation interbranches de l'économie sociale.